



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 6
Partie 2 Corrections aux cartes	7 - 8
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	NÉANT
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	9

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)

1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)

1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

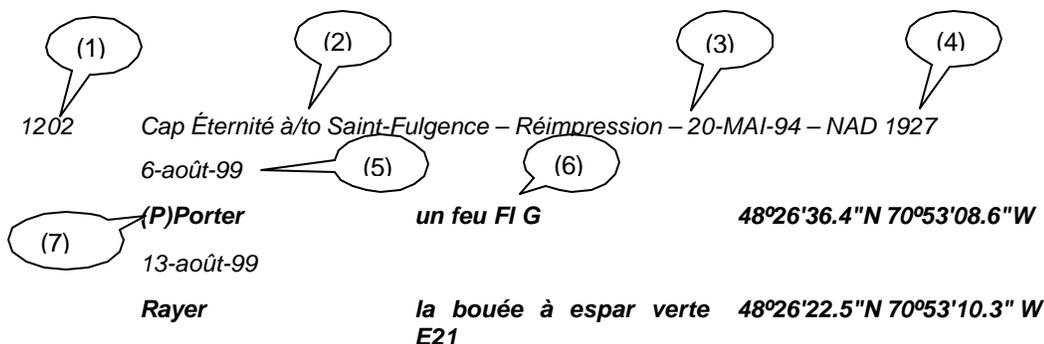
NOTA: *This publication is also available in English.*

BULLETIN AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



- (1) NUMÉRO DE LA CARTE
- (2) TITRE DE LA CARTE
- (3) DATE DE L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DE LA CARTE
- (4) NIVEAU DE RÉFÉRENCE
- (5) DATE DE LA CORRECTION HEBDOMADAIRE DE LA CARTE
- (6) MODIFICATION DE LA CARTE
- (7) TYPE D'AVIS

DU NOUVEAU À L'HORIZON

Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

Site Internet des Avis aux navigateurs

Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Saint-Jean-sur-Richelieu Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	290	200
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46N	53 11 W	315	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200

RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE

Les signaux transmis par le système de positionnement global différentiel (DGPS) de la Garde côtière canadienne comprennent de l'information intégrée conçue pour alerter les usagers de récepteurs DGPS de type utilisateur que le système ne fonctionne pas dans les limites de tolérance ou qu'il est défectueux. Durant les essais, on a constaté que certains récepteurs DGPS de type utilisateur ne peuvent capter l'information adéquatement. Si l'information est mal captée par l'équipement d'un utilisateur, cela peut amener des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre récepteur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

La Garde côtière canadienne a reçu des rapports en mars 1997 concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

RAPPORT DE DIVERGENCE POUR LE DGPS

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante : Directeur des systèmes à la navigation maritimes, Ministère des Pêches et Océans, 200 rue Kent, Station 5130, Ottawa (Ontario), K1A 0E6

CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine aussi bien que les secondes sont diffusées dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de ce message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira à minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été réparés.

Il reviendra à l'utilisateur de tenir compte de ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque et du modèle de récepteur que vous possédez. Il est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ____ No / Non ____
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD
- 2) Mail / Par la poste: Director , Navigation Systems
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétroréfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
201 Front Street North, suite 703
Sarnia, ON
N7T 8B1

N^{os} de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861
N^o de télécopieur : (519) 383-1989

GRANDS LACS - Niveau d'eaux

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry |
| 3) Chenal Big Dog | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation | 6) Passe Seven Mile |
| 7) Chenal Shebeshekong | 8) Passe Shoal |
| 9) Hangdog | 10) Norgate |
| 11) Chenal Cunninghams | 12) Passe Rogers |
| 13) Chenal Parting | 14) Baie Beaverstone |
| 15) Chenal Lansdowne | |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196
Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865
Al Dion - Surintendant régional - Sarnia (519) 393-1859

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No. de la carte	Page	No. de la carte	Page	No. de la carte	Page
3311	7				
L/C 3462	7				
3488	7				
3489	7				
L/C 3512	7				
3513	7				
3527	7				
3742	8				
L/C3802	8				
3955	8				
3959	8				
3960	8				

INDEX

CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 2000.....	6
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste cumulative de corrections aux cartes.	5
SONDAGE DESTINÉ AUX UTILISATEURS DES AVIS AUX NAVIGATEURS	1

SONDAGE DESTINÉ AUX UTILISATEURS DES AVIS AUX NAVIGATEURS

NAVIGATEURS

DITES-NOUS COMMENT NOUS POUVONS VOUS AIDER !

INTERNET NOUS DONNE LA POSSIBILITÉ D'ADAPTER LE SITE NOTMAR AUX BESOINS PARTICULIERS DE NOS UTILISATEURS. LE PRÉSENT SONDAGE NOUS DONNE UN APERÇU DE CE QUE RÉSERVE L'AVENIR. VOTRE RÉTROACTION S'AVÈRE ESSENTIELLE POUR NOUS PERMETTRE D'ÉLARGIR NOS SERVICES ET DE RÉPONDRE À VOS EXIGENCES EN TIRANT PLEINEMENT AVANTAGE DE LA NOUVELLE TECHNOLOGIE.

MONTEZ À BORD ET NAVIGUEZ DANS NOTRE SONDAGE AUPRÈS DES UTILISATEURS

INSTRUCTIONS

Le présent questionnaire se divise en trois parties, comme suit :

Information statistique
Accès électronique (Internet)
Avenir de la copie imprimée (support papier)

Vous trouverez des questions fermées, des questions à choix multiples et des questions ouvertes exigeant développement.

1. INFORMATION STATISTIQUE

Nous aimerions débiter en recueillant certains renseignements de base à votre sujet et au sujet de l'utilisation que vous faites des avis aux navigateurs. L'information fournie dans la présente section nous permettra de vérifier que les répondants au sondage constituent un échantillon représentatif de la communauté maritime. Tous les renseignements seront traités de façon strictement confidentielle et ne seront aucunement divulgués.

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous, à votre sujet ou au sujet de votre organisation.

Nom	
Adresse	
Ville, Province ou État	
Pays	
Courriel	

1.1 Laquelle des désignations ci-dessous correspond le mieux au groupe dont vous faites partie au sein de la communauté maritime ?

<input type="checkbox"/>	Utilisateur commercial	
<input type="checkbox"/>	Conducteur d'embarcation de plaisance	
<input type="checkbox"/>	Grand public	
<input type="checkbox"/>	État/armée	
<input type="checkbox"/>	Autre	

2. ACCÈS ÉLECTRONIQUE (INTERNET)

2.1 Avez-vous déjà visité le site Web notmar.com avant aujourd'hui ?

- Oui
 Non (Si non, veuillez passer à la question 2.11)

2.2 Si oui, quelle est la fréquence de vos visites sur notre site ?

- Quotidienne
 Hebdomadaire
 Mensuelle
 Saisonnière
 Autre

2.3 Comment avez-vous entendu parler du site ?

- Découvert par hasard en naviguant sur Internet
 Bouche à oreille
 Publicité sur les avis aux navigateurs (version papier)
 Autre

2.4 Parmi les formats de publication offerts sur le site, lequel préférez-vous utiliser ?

- Language hypertexte (HTML)
 Dossiers Adobe Acrobat (.pdf)
 Dossiers MSWord (.doc)

2.5 Quels sont les services que vous utilisez sur le site ?

- Avis mensuels aux navigateurs
 Livres des feux, des bouées et des signaux de brume
 Avis annuels aux navigateurs
 Autre

2.6 Qu'aimez-vous le plus au sujet de notre site?

- La facilité de trouver l'information recherchée
 L'utilité de l'information fournie dans le site
 Le téléchargement de l'information est rapide et fiable
 La disponibilité constante du site
 Les recommandations d'hyperliens
 Autre

2.7 Qu'aimez-vous le moins au sujet de notre site?

- La difficulté de trouver l'information recherchée
 L'inutilité de l'information fournie dans le site
 Le téléchargement de l'information est difficile et aléatoire
 L'insuffisance de liens vers d'autres ressources
 L'impossibilité d'accéder notamment aux graphiques et aux documents en format Adobe Acrobat au moyen de mon équipement
 Autre

2.8 Utilisez-vous la fonction **RECHERCHE** qui se trouve sur la barre de boutons du site ?

- Oui
 Non

2.9 Utilisez-vous la fonction *profil d'utilisateur* qui vous permet dorénavant de recevoir automatiquement (par courriel) les avis qui ont une incidence sur vos cartes ?

- Oui
 Non

2.10 Recommanderiez-vous notre site ?

- Oui
 Non (Si non, veuillez expliquer)

2.11 Que pensez-vous des nouveautés que nous apporterons très bientôt au site ?

- Publication hebdomadaire plutôt que mensuelle des avis aux navigateurs

Commentaires

- Annexes graphiques affectant les avis actuellement publiés dans le site

Commentaires

2.12 Avez-vous accès à Internet ?

- Non
 Oui (Si oui, veuillez préciser.)

Veuillez nous faire des suggestions pour améliorer n'importe quel aspect du site.

3. AVENIR DE LA COPIE IMPRIMÉE (SUPPORT PAPIER)

3.1 Quel support utilisez-vous pour consulter les avis mensuels aux navigateurs qui ont été publiés ?

- La version électronique (Internet)
 La version papier
 Les deux

3.2 Si vous utilisez les *deux* supports (voir question 3.1), lequel préférez-vous et pour quelle(s) raison(s) ?

3.3 Avez-vous accès à Internet?

- Accès direct (à la maison, au bureau)
 Autre (parents, amis, bibliothèque, marinas)
 Pas d'accès à Internet

3.4 Est-il indispensable pour vous de recevoir les avis mensuels aux navigateurs par l'intermédiaire de Postes Canada ? (La version électronique obtenue dans Internet est considérée comme un document officiel.)

<input type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Oui (Si oui, pourquoi ?)

3.5 Si vous avez toujours besoin de la version papier des avis mensuels aux navigateurs, quel montant seriez-vous disposé à payer à titre de frais annuels d'abonnement pour continuer à recevoir les avis par l'intermédiaire de Postes Canada ? (Veuillez noter que les coûts d'impression et d'envoi postal se chiffrent à environ 300 000 \$ par année tandis que la version obtenue par Internet représente pour les contribuables un coût annuel d'environ 1 200 \$.)

<input type="checkbox"/>	50 \$ - 75 \$
<input type="checkbox"/>	75 \$ - 100 \$
<input type="checkbox"/>	100 \$ - 125 \$

3.6 Sachant que la version obtenue par Internet est considérée comme un document officiel, dans combien de temps pensez-vous utiliser exclusivement cet outil (plus de diffusion papier) ?

<input type="checkbox"/>	Dans 1 an
<input type="checkbox"/>	Dans 18 mois
<input type="checkbox"/>	Dans 24 mois
<input type="checkbox"/>	Jamais

Commentaires généraux

Merci d'avoir pris le temps de répondre à notre sondage !

Veuillez retourner le présent sondage à l'adresse suivante :

Superintendant, Information et publications
 Aides à la navigation
 Programmes maritimes
 Garde côtière canadienne
 Pêches et Océans Canada
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0E6

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste cumulative de corrections aux cartes.

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs du 01-janvier-2000 à 31-mai-2000.

Numéro de la carte	Dates des Avis aux navigateurs			
L/C3000	(P) 28-AVR-2000.			
L/C3001	(P) 28-AVR-2000.			
L/C3002	21-AVR-2000.	07-AVR-2000.	10-MAR-2000.	
3061	25-FÉV-2000 (Nouvelle Édition 29-OCT-1999)			
3311	05-MAI-2000.	24-MAR-2000.	10-MAR-2000.	
3312	24-MAR-2000.			
3313	14-AVR-2000.	07-AVR-2000.	31-MAR-2000.	24-MAR-2000.
3410	(P) 31-MAR-2000.			
3419	(P) 21-AVR-2000.			
3441	(P) 31-MAR-2000.			
3442	31-MAR-2000.			
3447	31-MAR-200 (Nouvelle carte 10-DEC-1999)			
3457	31-MAR-200 (Retirées en permanence)		18-FÉV-2000.	
3458	07-AVR-2000.			
3459	24-MAR-2000.	(T) 17-MAR-2000.		
L/C3461	(P) 28-AVR-2000.			
L/C3462	05-MAI-2000.			
L/C3463	24-MAR-2000.	10-MAR-2000.		
3478	31-MAR-2000.	24-MAR-2000.		
3481	(P) 31-MAR-2000.	24-MAR-2000.	10-MAR-2000.	
3488	12-MAI-2000.			
3489	12-MAI-2000.			
3492	14-AVR-2000.			
3493	24-MAR-2000.	10-MAR-2000.		
L/C3512	05-MAI-2000.	24-MAR-2000.		
3513	05-MAI-2000.	25-FÉV-2000 (Nouvelle Édition 29-OCT-1999)		
3514	24-MAR-2000.			
3526	24-MAR-2000.	10-MAR-2000.		
3527	05-MAI-2000.			
L/C3602	(P) 28-AVR-2000.			
L/C3606	(P) 28-AVR-2000.			
3670	21-AVR-2000.			
3685	07-AVR-2000.	24-MAR-2000.		
3711	17-MAR-2000.			
3734	17-MAR-2000.			
3738	11-FÉV-2000.			
3742	05-MAI-2000.			

Numéro de la carte	Dates des Avis aux navigateurs			
L/C3802	05-MAI-2000.	21-AVR-2000.	07-AVR-2000.	10-MAR-2000.
3808	21-AVR-2000.			
3868	10-MAR-2000.			
3955	05-MAI-2000.			
3957	21-AVR-2000.	07-AVR-2000.		
3959	05-MAI-2000.			
3960	05-MAI-2000.			
5003	28-AVR-2000.			
5449	28-AVR-2000.			
7512	31-MAR-2000.			
7621	18-FÉV-2000.			

CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 2000.

Les bulletins suivants ont été publiés en 2000:

- | | | |
|-------|------------------|--|
| No. 1 | le 08 mars 2000 | MODIFICATION DE TP 2293 - <<EXAMEN DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS>> |
| No. 2 | le 16 mars 2000 | OBLIGATION DE FAIRE EXÉCUTER L'ENTRETIEN DE SERVICE DES COMBINAISONS FLOTTANTES EN CAS DE NAUFRAGE PAR DU PERSONNEL AUTORISÉ |
| No. 3 | le 30 mars 2000 | LIGNES DE CHARGE - CORRECTIONS D'IMMERSION |
| No. 4 | le 17 avril 2000 | DÉTECTION DE L'ENVAHISSEMENT SUR LES BATEAUX DE PÊCHE |
| No. 5 | le 17 avril 2000 | DÉCLENCHEMENT PRÉMATURÉ DU CROC DE DÉGAGEMENT D'EMBARCATIONS DE SAUVETAGE |
| No. 6 | le 18 avril 2000 | AVIS SUR LES NIVEAUX D'EAUX DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET SUR LA MISE À L'ESSAI DE L'APPAREIL À GOUVERNER |

On peut obtenir des exemplaires simples de ces bulletins en s'adressant à:

Transports Canada
 Sécurité maritime
 AMSB, tél. 991-3135
 télécopieur # (613) 990-6191
 Tour C, Place de Ville
 11^e étage, 330, rue Sparks
 Ottawa, (Ontario)
 K1A 0N8

3311 - Sunshine Coast, Vancouver Harbour to/à Desolation Sound - Nouvelle édition - 31-DEC-1993 - Nad 1983

05-MAI-2000.

Porter un nota sous le titre principal de la chemise de la carte.

GAS PIPELINES. Gas pipelines contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines.

GAZODUCS. Les gazoducs et les puits à gaz sous pression et du dommage à ces installations pourraient créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits.

L/C3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 23-OCT-1998 - Nad 1983

05-MAI-2000.

Remplacer la balise de jour de tribord munie d'un réflecteur radar par une balise de jour de bifurcation munie d'un réflecteur radar 48°35`19.0"N 122°48`05.0"W

3488 - Crescent Island to/à Strawberry Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 21-OCT-1994 - Nad 1983

12-MAI-2000.

Remplacer la bouée lumineuse rouge FI R marquée S60 par une bouée conique rouge marquée S60 49°09`28.1"N 122°24`39.0"W

3489 - Barnston Island to/à Crescent Island - Feuille 2 - Carte nouvelle - 21-OCT-1994 - Nad 1983

12-MAI-2000.

Remplacer la bouée lumineuse rouge FI R marquée S60 par une bouée conique rouge marquée S60 49°09`28.1"N 122°24`39.0"W

L/C3512 - Strait of Georgia, Central Portion / Partie Centrale - Nouvelle édition - 25-DEC-1998 - Nad 1983

05-MAI-2000.

Porter un nota 49°33`05.0"N 123°55`24.0"W

GAS PIPELINES. Gas pipelines contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines.

GAZODUCS. Les gazoducs et les puits à gaz sous pression et du dommage à ces installations pourraient créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits.

3513 - Strait of Georgia - Northern Portion / Partie nord - Nouvelle édition - 29-OCT-1999 - Nad 1983

05-MAI-2000.

Porter un nota 49°44`12.0"N 124°57`48.0"W

GAS PIPELINES. Gas pipelines contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines.

GAZODUCS. Les gazoducs et les puits à gaz sous pression et du dommage à ces installations pourraient créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits.

3527 - Baynes Sound - Nouvelle édition - 01-JAN-1988 - Nad 1927

05-MAI-2000.

Porter un nota 49°44`42.0"N 124°57`33.0"W

GAS PIPELINES. Gas pipelines contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines.

GAZODUCS. Les gazoducs et les puits à gaz sous pression et du dommage à ces installations pourraient créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits.

3742 - Otter Passage to/à Mckay Reach - Nouvelle édition - 16-JUL-1982 - Nad 1927

05-MAI-2000.

Porter "BELL" vis-à-vis la bouée lumineuse rouge marquée E78 53°12`15.0"N 129°36`20.0"W

L/C3802 - Dixon Entrance - Nouvelle édition - 24-NOV-1989 - Nad 1927

05-MAI-2000.

Rayer Fog Sig 54°34`08.0"N 130°42`25.0"W

3955 - Venn Passage - Carte nouvelle - 15-FEV-1985 - Nad 1927

05-MAI-2000.

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche 54°19`55.8"N 130°26`20.9"W

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche OrW 54°19`58.9"N 130°26`10.0"W

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche OrW 54°19`58.1"N 130°26`06.0"W

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche OrW 54°19`57.6"N 130°26`03.0"W

3959 - Hudson Bay Passage - Carte nouvelle - 11-DEC-1987 - Nad 1983

05-MAI-2000.

Rayer Fog Sig 30s 54°34`06.8"N 130°42`31.5"W

3960 - Approaches to/Approches à Portland Inlet - Carte nouvelle - 13-AOU-1993 - Nad 1983

05-MAI-2000.

Rayer Fog Sig 30s 54°34`06.8"N 130°42`31.5"W

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

371.5	<i>Crescent Island - Bouée lumineuse S60</i>								Rayer du Livre.	
										Carte:N/A Éd. 05/00
730 G5814	Green Island	Côté SW.de l'île. 54 34 06.8 130 42 31.5	Fl W 5s	19.2	13	Tour blanche. 10.7			Lum.pér.5 s Feu de secours. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement.	
										Carte:3959 Éd. 05/00
741.5	<i>Nepean Rock - Bouée à cloche lumineuse E78</i>	53 12 15 129 36 20	Fl R 4s	Rouge, marquée "E78".			À longueur d'année.	
										Carte:3742 Éd. 05/00

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.